

REVUE DES ETUDES ANCIENNES

TOME 119
2017 - N°1

LA STÈLE DES *SACCARII IUVENES* DE DYRRACHIUM : UNE NOUVELLE FIGURE DE DOCKER*

Joëlle NAPOLI**

Résumé. – Les reliefs et les fresques portuaires de Rome et d’Ostie ont livré maints témoignages de dockers chargeant et déchargeant les navires hauturiers ou les navires du Tibre et pliant le dos sous le poids des sacs de céréales ou des amphores à vin. Mais aucun d’eux n’arbore le récipient ni les accessoires représentés sur la stèle des *saccarii iuvenes* de Dyrrachium. L’objectif de ce travail est de tenter d’identifier ces instruments, la fonction à laquelle ils étaient liés et de comprendre quelle pouvait être la spécialité de ce nouveau docker.

Abstract. – Rome and Ostia have delivered a number of paintings and reliefs representing dockers loading and unloading sea-ships and Tiber boats, their back weighed down by the corn sacks and wine amphorae. But none of them shows the container and accessories engraved on the recently published Stele of the *saccarii iuvenes* from Dyrrachium. We have therefore tried to identify these objects, their function, as well as the specific job of this new docker.

Mots-clés. – Seau, situle, *cadus*, *phalanga*, vin, *phalangarius*, bateaux-citernes, *saccarius*, *iuvenes*.

* Nous remercions vivement les experts anonymes de la REA pour les précisions qu’ils ont apportées à cet article.

** Université Littoral Côte d’Opale, Boulogne-sur-Mer ; Joelle.Napoli@univ-littoral.fr

Le document iconographique qui fait l'objet de ce travail provient de Dyrrachium (Dürres dans l'actuelle Albanie). Conquise par les Romains en 229 avant J.-C., lors de la 1^{ère} guerre d'Illyrie, la ville est devenue colonie romaine à l'époque de César ou d'Auguste en raison de son importance stratégique et économique¹. C'était avec celui d'Apollonia, situé plus au sud, le port de débarquement des Romains qui traversaient l'Adriatique depuis Brindisi² et le point de départ de la *Via Egnatia*, axe de communication essentiel pour les échanges entre l'Orient et l'Occident et le passage des armées³.

Bien que l'inscription associée à l'image ne comporte pas de formule caractéristique, la *tabula ansata* qui l'encadre, le champ rectangulaire, les acrotères d'angles, la rosette du fronton semblent indiquer une stèle funéraire (fig. 1)⁴. Le texte est daté de la fin de la République ou du début de l'Empire⁵.

Après réinterprétation⁶, il s'ajoute aux inscriptions assez peu nombreuses qui évoquent des *saccarii* : *Lupo Corneli sac/cari iuvenes*. L'homme qui a reçu cette dédicace est un certain *Lupus* qui était soit un esclave, soit l'affranchi⁷ d'un homme appelé *Cornelius*. Les dédicants sont des *saccarii*, autrement dit des débardeurs ou des dockers travaillant au chargement et

1. É. DENIAUX, « Recherches sur les activités du port de Dyrrachium à l'époque romaine : *Fabri tignuarii* et *saccarii* » dans D. BERRANGER-AUSERVE éd., *Épire, Illyrie, Macédoine... Mélanges offerts au professeur Pierre Cabanes*, Clermont-Ferrand 2007, p. 74 n. 11. Sur le statut de Dyrrachium depuis la première guerre d'Illyrie : Pol., II, 11, 5 et 10 ; Appien, *Illyrica*, 7-8, Dion Cassius, frgt 49 (= Zon., VIII, 19) ; Dion Cassius, 51, 4, 6 ; Dig., 50, 5, 8, 8 ; P. CABANES, « Notes sur les origines de l'intervention romaine sur la rive orientale de la mer Adriatique (229-228 avant J.-C.) » dans *L'Adriatico tra Mediterraneo e penisola balcanica nell' antichità*, Tarente 1983, p. 187-204 ; P. CABANES, F. DRINI, *Corpus des inscriptions grecques d'Illyrie méridionale et d'Épire*, I, Athènes 1995, p. 38-47. É. DENIAUX, « Découverte d'un nouveau milliaire de la via Egnatia à Apollonia (Albanie) », *MEFRA* 111, 1999, p. 167-173. É. DENIAUX, « Le contrôle de la mer et des îles de la Sicile à l'Adriatique, de l'époque des Guerres Civiles à Auguste », *Pallas* 96, 2014, p. 136-137.

2. Au cours de la 2^e guerre de Macédoine, les deux villes pourraient avoir servi de port de débarquement aux armées romaines, mais cela n'est attesté que pour Apollonia (Tite-Live, XXXI, 18, 9 ; XXXV, 24, 7 ; XXXVII, 6, 1). Jusqu'aux guerres civiles, Dyrrachium reste, semble-t-il, en marge du mouvement des troupes et des retombées économiques. La situation s'inverse à partir de la guerre entre Pompée et César (César, *BC*, III, 5, 2), car le port fluvial d'Apollonia est peu accessible du fait de l'ensablement du cours inférieur de l'Aôos. Voir P. CABANES, F. DRINI, *op. cit.*, p. 41-47.

3. Cic., *De provinciis consularibus*, 2, 4. P. COLLART, « Une réfection de la "Via Egnatia" » sous Trajan, *BCH* 59, 1935, p. 396 n. 3. É. DENIAUX, « Découverte d'un nouveau milliaire de la Via Egnatia à Apollonia (Albanie) », *MEFRA* 111, 1999, p. 173-189.

4. U. EHMIG, R. HAENSCH, *Die Lateinischen Inschriften aus Albanien (LIA)*, Bonn 2012, p. 240-241.

5. *Ibid.*, p. 241 : cette datation ne repose sur aucun argument. La banque épigraphique de Heidelberg signale, quant à elle, une datation comprise entre 50 avant et 100 après J.-C. sans davantage d'explication : <http://edh-www.adw.uni-heidelberg.de/edh/inschrift/HD064594>

6. Ainsi que le dit É. DENIAUX (*op. cit.*, 2007, p. 75-76), on avait lu dans un premier temps *Lupo Corneli sac(erdoti) / cari iuvenes*. Cette lecture a été rectifiée depuis : voir SK. ANAMALI, H. CEKA, É. DENIAUX, *Corpus des inscriptions latines d'Albanie*, Rome 2009, p. 111, n° 132.

7. É. DENIAUX, *op. cit.*, 2007, p. 75 : idionyme très répandu en Dalmatie.

au déchargement des navires. Ils sont attestés par d'autres inscriptions⁸, mais aucune d'elles ne mentionne des « *saccarii iuvenes* ». Ceux-ci avaient-ils une spécialité au sein du transport portuaire ? Lupus était-il l'un d'entre eux et quelle était précisément son activité ?

La stèle est en calcaire et mesure 130 cm de haut, 47 cm de large et 22,5 cm de profondeur. Sur son champ, encadré d'une moulure, sont représentés deux objets : un récipient de forme cylindrique, à panse légèrement incurvée, muni d'un couvercle et de deux anses réunies par un crochet ; et à droite de celui-ci, deux éléments striés, en forme de bâtons, trois fois plus longs que le récipient.



Figure 1 : La stèle des *saccarii iuvenes* de Dyrrachium. Musée archéologique de Dürres, d'après U. EHMIG, R. HAENSCH, *Die Lateinischen Inschriften aus Albanien (LIA)*, Bonn 2012, p. 240.

8. *CIL* III, 14642 = *ILS* 7292 ; *CIL* III, 14643 ; *CIL* IV, 274 et 497 ; *CIL* VI, 4417 ; *CIL* VI, 5356 = *ILS* 7659 ; *CIL* XIII, 3700 = *ILS* 7659a ; *CIL* XIV, 2028 ; *CIL* XIV 4285 = *ILS* 6178.

MENSOR OU SACCARIUS ?

C'est à juste titre que ces éléments ont été identifiés, non pas avec une double flûte, comme on l'avait proposé à la première lecture de l'inscription, mais avec les perches utilisées par les *phalangarii* pour porter des marchandises arrivées dans les ports⁹. Les *phalangarii* forment une spécialisation interne au métier des *saccarii* et font probablement partie de la même corporation que celle des *saccarii*. Non seulement aucun corpus de *phalangarii* n'est attesté, mais à Pompéi la *phalanga* peut être même considérée comme l'emblème des *saccarii*. Un relief bien connu, représentant deux hommes portant une amphore à l'aide d'une perche, a été interprété en effet comme une enseigne placée à l'endroit du siège de leur association : il se trouve au même endroit que l'inscription électorale des *saccarii* en faveur de l'édile Aulus Vettius et il est très proche de celle qui a été faite par d'autres *saccarii* en faveur de l'édile Cerinius Vattia¹⁰.

Cependant, faire des *phalangae* à la fois des perches et des « bâtons gradués »¹¹ et identifier le récipient comme un *modius*¹² destiné à mesurer la capacité des produits importés nous semblent très contestable. Des arguments vont à l'encontre de cette hypothèse.

Tout d'abord le récipient ne ressemble pas à un *modius*. Des exemples bien connus (figs. 2-3) suffisent à nous convaincre que le *modius* est de forme trapézoïdale, qu'il peut être muni de pieds, de petites anses sur les flancs et qu'il n'est jamais fermé d'un couvercle.

Les perches représentées à droite ne sont pas davantage des instruments de mesure gradués. S'il en était ainsi, ils seraient entièrement gradués et des graduations obliques ne se mêleraient pas à des graduations horizontales. En outre, nous voyons bien que la partie centrale de la perche de droite est dépourvue de stries et que celle de gauche n'en comporte presque pas.

Que des *saccarii* soient à la fois les débardeurs et les contrôleurs de la marchandise qu'ils transportent est enfin inenvisageable. Nul ne s'est en effet avisé que ce serait un cas flagrant de conflit d'intérêt. On y a vu un signe d'une bonne entente entre la corporation des *saccarii* et celle des *mensores*¹³. Mais les recherches faites sur les activités portuaires de Rome ont pourtant bien montré que les *saccarii* étaient au contraire soumis au contrôle très étroit des *mensores* dont la mission principale était précisément d'éviter les fraudes des transporteurs¹⁴.

9. É. DENIAUX, *op. cit.*, 2007, p. 71-79.

10. M. DELLA CORTE, *Casa ed abitanti di Pompéi*, Rome 1965³, p. 146 n° 259 : Région VII, rue du Forum, entrée 15-16 ; CIL IV, 497 et 274 ; J. ROUGÉ, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous L'Empire Romain*, Paris 1966, p. 180-181, 183. A. GRENIER, *Manuel d'Archéologie gallo-romaine*, II, 2, Paris 1934, p. 606, fig. 204 en ligne <http://locipompeiani.free.fr/pages/enseigneamphore.html>

11. É. DENIAUX, *op. cit.*, 2007, p. 78.

12. *Ibid.*, p. 78-79. Repris par A. CRISTOFORI, « Le occupazioni nell'epigraphia dell'Epiro e dell'Illiria meridionale di Età romana » dans G. DE SENSI SESTITO, M. INTRIERI éds, *Sulla rotta per la Sicilia : l'Épiro, Corcira e l'Occidente*, Pise 2011, p. 140, 142 et U. EHMIG, R. HAENSCH, *op. cit.*, 2012, p. 240-241.

13. A. CRISTOFORI, *op. cit.*, 2011, p. 142.

14. H. PAVIS D'ESCURAC, *La préfecture de l'annone*, Rome 1976, p. 231-239.



Figure 2 : le *modius* de la mosaïque de l'*aula* des *mensores* à Ostie, d'après P. POMEY éd., *La navigation dans l'Antiquité*, Aix-en-Provence 1997, p. 118.

UN TRANSPORT DE LIQUIDE

Le relief représente très probablement l'activité principale, voire le métier, du personnage à qui est dédiée l'inscription, autrement dit Lupus, car c'est le cas d'une très large majorité des représentations funéraires¹⁵. L'inscription ne dit pas qu'il est lui-même un *saccarius*. Mais il est vraisemblablement lié aux *saccarii iuvenes* : ceux-ci auraient pu lui dédier cette stèle parce qu'il faisait justement partie des leurs, une association ayant en général pour vocation d'assumer les frais liés aux funérailles de leurs membres.

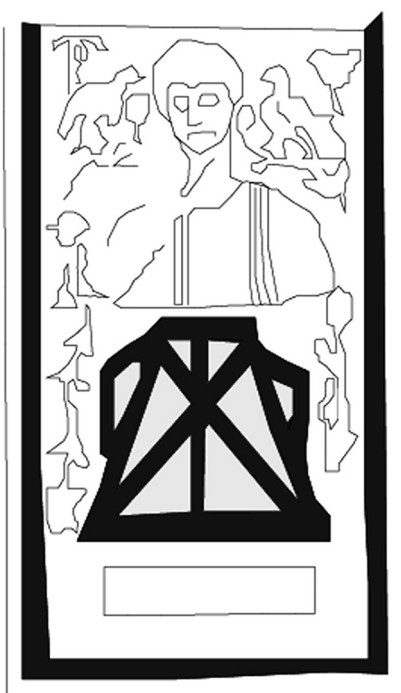
SEAU ET PERCHES

Les bâtons sont indubitablement des *phalangae* auxquelles était suspendu le récipient cylindrique de la stèle, mais selon un dispositif différent de celui qui a été vu à Pompéi. Sur l'enseigne des *saccarii* de Pompéi, les deux anses de l'amphore sont réunies par une courroie qui est ensuite fermement nouée à la *phalanga*¹⁶. Sur la stèle de Dyrrachium, les deux anses du récipient, qui étaient probablement en cuir ou en corde, sont réunies par un crochet qui

15. J. NAPOLI, « *Urinator* au port d'Ostie : un témoignage iconographique » dans CH. BORDE, CH. PFISTER édés., *Histoire navale, Histoire maritime. Mélanges offerts à Patrick Villiers*, Paris 2012, p. 105-115.

16. Voir n. 10. Il est difficile d'être plus précis étant donné l'état de conservation du relief ; une autre manière de faire est d'attacher l'amphore au moyen de deux lanières passant par chacune des deux anses (peinture du Musée de Bâle) Cf. É. DENIAUX, « Les *saccarii* des ports de l'Adriatique, activités professionnelles et structures collégiales » dans M. DONDIN-PAYRE, N. TRAN dir., *Collegia, Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux 2012, p. 225 et n. 28.

est arrimé à la perche. Les stries diagonales suggèrent en réalité des traces d'usure : c'est le frottement de ce crochet sur le bois qui les a laissées. La perche de gauche est aussi une *phalanga*, car elle a la même épaisseur que l'autre. Elle est moins usée et pour ainsi dire presque neuve. Les stries horizontales que l'on observe sur l'une et l'autre perche sont probablement des stries incisées intentionnellement sur le bois pour caler le crochet¹⁷. À en juger d'après la localisation des stries et pour des raisons d'équilibre, la *phalanga* portait un récipient à chacune de ses extrémités, alors que celle du relief de Pompéi portait l'amphore au centre. Munie de ses deux récipients, la *phalanga* reposait donc sur l'épaule et ne nécessitait qu'un seul porteur¹⁸, contrairement au dispositif du relief de Pompéi.



À présent, de quoi était fait le corps du récipient ? Les bandes entrecroisées en étoile visibles sur sa panse ne constituent pas pour nous un décor¹⁹. Elles prennent en effet toute la surface du récipient, confinant à ses bords inférieur et supérieur et de ce fait semblent plutôt destinées à le consolider. Un *modius* figuré sur la mosaïque qui orne la tombe d'un *ensor* de Thabarka²⁰ présente le même dispositif (fig. 3). En général les boisseaux étaient constitués de douves en bois assemblées au moyen de cercles en métal et de chevilles²¹. Mais les cercles pouvaient être remplacés ou renforcés, comme sur le *modius* de la tombe de Thabarka, par des étais entrecroisés. Même s'il n'a pas la fonction d'un *modius*, notre récipient pouvait donc être également en bois et garni d'une armature en croix, sans doute en métal.

Figure 3 : le *modius* de la mosaïque tombale du *ensor* à Thabarka, d'après P. GAUCKLER, « Mosaïques tombales d'une chapelle de martyrs à Thabraca », *Monuments et Mémoires de la Fondation Eugène Piot*, 13-2, 1906, p. 200.

(schéma numérique HH)

17. Pour le transport de grosses charges, par exemple des tonneaux, les courroies étaient maintenues par des chevilles (*clavis*) pour éviter qu'elles ne glissent sur la perche vers l'avant ou vers l'arrière : Vitruve, X, 3, 7.

18. Au XIX^e siècle, certains porteurs d'eau portaient aussi, sur l'épaule, leurs seaux aux extrémités de leur perche, voir [https://fr.wikipedia.org/wiki/Porteur_d'eau_\(profession\)#/media/File:Porteur_d%27eau.JPG](https://fr.wikipedia.org/wiki/Porteur_d'eau_(profession)#/media/File:Porteur_d%27eau.JPG). Ils pouvaient aussi porter la perche sur le cou, mais il faut imaginer dans ce cas une perche très souple susceptible d'être ramenée vers l'avant et un aménagement de confort à l'emplacement du cou, deux caractéristiques insoupçonnables sur la stèle de Dyrachium.

19. U. EHMIG, R. HAENSCH, *op. cit.*, 2012, p. 241.

20. P. GAUCKLER, *DA VIII*, 4, 1877-1919 s. v. *rutellum*, fig. 5981 ; « Mosaïques tombales d'une chapelle de martyrs à Thabraca », *Monuments et Mémoires de la Fondation Eugène Piot*, 13-2, 1906, p. 200.

21. A. BAUDRILLARD, *DA III*, 2, 1877-1919, s. v. *modius*, p. 1958, fig. 5101.

De quel type de récipient s'agit-il alors et quelle était sa fonction ? La présence du couvercle nous oriente vers un récipient destiné à transporter un liquide. Le couvercle devait en effet empêcher que ce liquide ne se répande trop aisément sur le sol lors du transport. Pourrait-on avoir affaire à un récipient de stockage ? Si l'on se réfère à l'exemple des manutentions d'Ostie, les récipients de stockage étaient des sacs dans lesquels était contenu le blé et des amphores. Il était commode d'entreposer les sacs en les empilant les uns sur les autres ou les amphores en les imbriquant sur plusieurs couches. Mais ce ne pouvait être le cas de ces conteneurs : leur forme incurvée à lèvre débordante aurait fait perdre de la place, le couvercle et les anses, même repliables, auraient gêné l'empilement.

Les parallèles les plus convaincants du récipient appartiennent en revanche à la vaste catégorie des situles, autrement dit des seaux. Les seaux d'usage courant étaient en bois cerclé de fer, même s'ils sont rarement conservés²². Mais il existe de nombreuses autres variétés de seaux, et ce dès l'époque archaïque, notamment dans les Alpes orientales, en Italie du Nord, en Autriche, en Slovénie et en Croatie, où s'est développé un véritable art des situles²³.

La situle qui se rapproche le plus de notre récipient est celle qui est en forme de *calathos* à double anse. L'un des exemplaires de ce type provient de Derveni près de Thessalonique²⁴ (fig. 4). Nous ne savons pas s'il était muni d'un couvercle²⁵, mais ses anses sont mobiles, ce qui montre clairement que le contenu du récipient devait être déversé progressivement et entièrement. Cela même plaide en faveur d'un liquide, tout comme

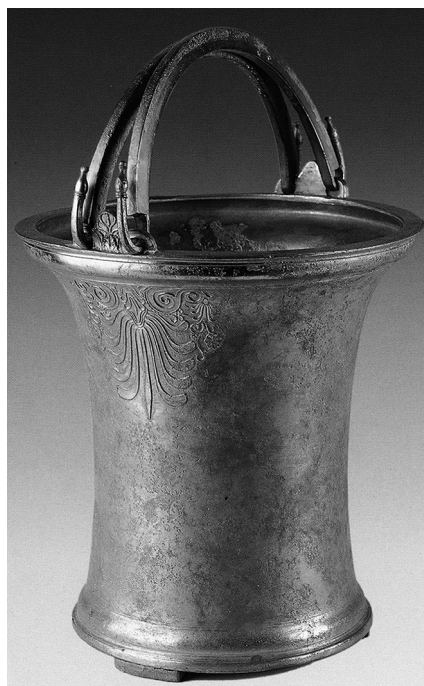


Figure 4 : la situle de Derveni. Photographie aimablement envoyée par le Musée archéologique de Thessalonique.

22. Le Musée historique d'Orléans possède néanmoins un très beau spécimen de seau gallo-romain : A. MALISSARD, *Les Romains et l'eau*, Paris 2002, p. 29 et n. 18.

23. T. KNEZ, « Denkmäler der Situlenkunst in Slowenien. Fundkatalog und Bibliographie », *Arheološki vestnik* 34, 1983, p. 85-105 ; H. DELNEF, *La représentation de vases dans l'art figuré en Europe à l'âge du Fer*, Tours 2003 ; T. KERN, V. GUICHARD, *Situlae, images d'un monde disparu*, livret de l'exposition du Musée de Bibracte, 26 avril-5 octobre 2008.

24. Il est conservé au Musée archéologique de Thessalonique (n° Inv. B28) et daté de la 2^e moitié du IV^e s. : http://odysseus.culture.gr/h/4/gh430.jsp?obj_id=8181

25. Des situles de Hallstatt pouvaient être fermées d'un couvercle à bouton de préhension, comme notre récipient : T. KERN, V. GUICHARD, *op. cit.*, fig. p. 6 (planche de la vaisselle du VI^e-V^e s., nécropole de Hallstatt) ; p. 15, n°51 et 55. H. DELNEF, *La représentation de vases dans l'art figuré en Europe à l'âge du Fer*, Tours 2003, fig. 10.



Figure 5 : *Cados* provenant d'Apulie, attribué au peintre de Lycurgue (360-340). New York, Metropolitan Museum, The Collection on line (Open Access for Scholarly Content)

la lèvre à large bord, deux aspects caractérisant aussi le récipient de la stèle de Dyrrachium. Un autre exemplaire en céramique conservé au Metropolitan Museum²⁶ peut être rapproché du précédent (fig. 5). Il devait être pourvu d'une anse à en juger par les deux trous de suspension visibles sur le bord. La forme de ces deux seaux n'a rien de commun avec celle des situles de Slovénie et de Croatie utilisés lors des banquets, elle puise dans la tradition gréco-romaine. Les Grecs l'appelaient le *cados*.

EAU OU VIN ?

Pourvu d'anses²⁷, le *cados* ou son équivalent latin le *cadus* servait à donner à boire à ceux qui avaient soif, comme la situle²⁸. Il permettait par exemple de tirer l'eau d'un puits et de la transporter²⁹.

Mais la situle pouvait aussi contenir du vin. C'est dans des situles que le vin était apporté sur les lieux du banquet dans les pays danubiens. La plupart ne contenaient pas plus de deux litres et étaient portées par une seule personne. Mais il existait aussi des seaux à

vin de plus de 50 litres, qui étaient portés alors par deux personnes à l'aide de barres³⁰. Quand elles contenaient du vin, les situles, souvent fabriquées en bronze et décorées, faisaient partie de la vaisselle d'apparat avec laquelle se faisait le mélange d'eau et de vin.

Il en était de même du *cados* en forme de *calathos*. Le *cados* en céramique du Metropolitan Museum servait à décanter le vin³¹. Comme le *cados* en bronze de Derveni, il possédait un canal intérieur destiné à retenir les dépôts du vin. Par ailleurs chez les auteurs anciens, nombreux sont les passages qui font du *cadus* un vase à vin ou l'équivalent d'une amphore à vin³².

26. Situle à figures rouges attribuée au peintre de Lycurgue : n° Inv. 56.171.64 ; provenance : Apulie ; 27 cm de ht : <http://www.metmuseum.org/collection/the-collection-online/search/254923>

27. Le scholiaste d'Arist., *La paix*, 1258.

28. Isid., *Etym.*, XX, 6, 4.

29. A. MALISSARD, *Les Romains et l'eau*, Paris 2002, p. 29-30. C'est aussi le vase le plus couramment utilisé dans la religion romaine, pour contenir et verser l'eau lustrale cf. A. GRENIER, *DA VIII*, 4, 1877-1919, s.v. *Situla*, p. 1360.

30. T. KERN, V. GUICHARD, *op. cit.*, p. 6. H. DELNEF, *op. cit.*, p. 36, fig. 1.

31. Fiche du Metropolitan Museum, en ligne, voir n. 23.

32. Par exemple : Hor., *Odes*, III, 19, 5 ; *Sat.*, 2, 3, 116 ; Plaute, *Poen.*, 259 ; *Stichus*, 425 ; Pline, *HN*, XXXVI, 59 ; Martial, 9, 93, 2 ; Archiloque *ap. Ath.*, *Deipn.*, 11, 10, 483d. Cf P. HOPPE, *TLL III*, 1906, s. v. *cadus*.

Que contenait le récipient de la stèle de Dyrrachium ? Vin ou eau ? Il nous faut choisir. Nous pourrions opter pour l'eau. Mais le métier de porteur d'eau n'est à notre connaissance pas attesté. Certes, on ne peut tout à fait exclure que le transport de l'eau ait été professionnalisé, mais il serait tout de même bien étonnant qu'il ait été confié ici à des *phalangarii*, c'est-à-dire à des professionnels qui à Rome ont été spécialisés dans le transport de tonneaux de vin³³. Les *aquarii*, qui étaient des ouvriers chargés de curer les fontaines et les aqueducs, se chargeaient-ils ponctuellement du transport de l'eau entre les fontaines et les usagers³⁴ ? Aucun texte ne met sûrement en évidence l'existence de ce service, qui pouvait être assuré tout aussi bien par des esclaves domestiques³⁵. D'ailleurs il serait difficile d'expliquer pourquoi une association de *saccarii*, dont les membres étaient des acteurs essentiels de l'activité portuaire, aurait fait une dédicace à un *aquarius*.

En revanche l'image du relief venait sans doute compenser le caractère laconique de l'inscription. Elle devait être assez suggestive pour être comprise de tous et devait renvoyer l'observateur à une coutume bien connue de lui, emblématique de sa culture. Il faudrait donc plutôt voir dans cette représentation les instruments d'un transport de vin. Mais cette région autrefois infestée de pirates³⁶ avait-elle une tradition viticole ? Était-elle culturellement liée au vin ?

Sans aucun doute. En réalité la région produisait du vin et si l'on en croit Strabon (VII, 5, 10), cette viticulture aurait été apportée par les Romains :

« La navigation sur les côtes d'Illyrie bénéficie partout d'excellents ports aussi bien sur le rivage lui-même du continent que sur les îles voisines, contrairement à la côte italienne qui lui fait face et qui en est dépourvue. En revanche les deux se valent pour l'exposition et la fertilité de leur sol. Les oliviers et la vigne y viennent bien, sauf aux rares endroits que la rocaïlle occupe entièrement. Malgré ses avantages naturels la côte d'Illyrie naguère n'intéressait personne, soit qu'on méconnût les avantages qu'elle offrait, soit plutôt à cause des mœurs sauvages de ses habitants et de l'habitude qu'ils ont de se livrer à la piraterie »³⁷.

L'Illyrie était même vue comme le pays d'origine d'une vigne à haut rendement. Pline l'Ancien (XIV, 29-30) précise que le cépage de Dyrrachium est résistant, très rentable et qu'il produit un vin fort :

« À Dyrrachium on vante la *balisca*, que les provinces d'Espagne appellent *coccolobis*. Sa grappe est peu serrée ; elle supporte bien les chaleurs et les vents du midi ; son vin monte à la tête ; elle en donne beaucoup »³⁸.

33. *CIL* VI, 1785 ; G. LAFAYE, *DA* IV, 1, 1877-1919, s. v. *Phalangarii*, fig. 5615 ; R. GARRUCCI, *Storia dell' arte cristiana, Pitture*, Naples 1873, II, 1, pl. LXXIX.

34. A. MALISSARD, *op. cit.*, p. 26-27.

35. F. VOLLMER, *TLL* II, 1901, s. v. *aquarius*.

36. Sur l'ancienneté de la piraterie en Illyrie voir P. CABANES, « Notes sur les origines de l'intervention romaine sur la rive orientale de la mer Adriatique (229-228 avant J.-C.) » dans *L'Adriatico tra Mediterraneo e penisola balcanica nell' antichità*, Tarente 1983, p. 187-204.

37. Trad. R. BALADIÉ, *Strabon, Géographie*, Livre VII, Les Belles Lettres, Paris 1989,

38. Trad. J. ANDRÉ, *Pline, Histoire Naturelle*, Livre XIV, Les Belles Lettres, Paris, 1958.

Columelle (III, 9) vante non seulement la fécondité mais aussi la qualité de cette vigne qu'il compare à la *biturica*, le célèbre cépage bordelais dont R. Étienne a montré qu'il pourrait être justement un plant issu de la *balisca* : « On peut comparer la fécondité du Dracontium et l'agrément de sa saveur aux mêmes qualités que l'on remarque dans l'arcelaque, la royale (*balisca*) et la biturique »³⁹.

Ces témoignages sont confirmés par les monnaies. Une drachme en argent de Dyrrachium⁴⁰ représente à l'avant un épi de blé et une feuille de vigne et au revers le Jardin d'Alcinoos adopté d'abord sur les monnaies de Corcyre, puis sur celles de Dyrrachium, colonie de Corcyre. Dans ce jardin qu'a visité Ulysse après son dernier naufrage sur l'île de Schéria, la vigne occupe une place de choix :

« Aux côtés de la cour, on voit un grand jardin, avec ses quatre arpents enclos dans une enceinte. C'est d'abord un verger dont les hautes ramures, poiriers et grenadiers et pommiers aux fruits d'or et puissants oliviers et figuiers domestiques, portent, sans ne se lasser ni s'arrêter, leurs fruits (...). Plus loin, chargé de fruits, c'est un carré de vignes, dont la moitié, sans ombre, au soleil se rôtit, et déjà l'on vendange et l'on foule les grappes ; mais dans l'autre moitié, les grappes encore vertes laissent tomber la fleur ou ne font que rougir. Enfin les derniers ceps bordent les plates-bandes du plus soigné, du plus complet des potagers » (Homère, *Odyssée*, Chant VII, 110-133)⁴¹.

Le choix de ce jardin comme emblème des monnaies de Dyrrachium confirme la fertilité de son territoire et en particulier de son terroir viticole⁴². Il concorde avec l'image de cette ville que le poète Catulle appelait « l'auberge de l'Adriatique » (36, 15 : *Hadriae taberna*). Et avec la réputation d'ivrognes que Plaute fait à ses habitants par la bouche de Messénion :

« Je sais comment sont faits les gens de ce pays : les Épidamniens sont de grands noceurs et de grands buveurs ; la ville abonde en intrigants et en escrocs de tout poil. Et les filles de joie donc ! Il n'y a pas de pays, dit-on, où elles sachent mieux vous prendre. C'est pour cela qu'on a donné à la ville le nom d'Épidamne : c'est parce qu'on n'y peut séjourner qu'à son grand dam » (*Les Ménechmes*, v. 258-264)⁴³.

Compte tenu de ces divers témoignages, il ne s'impose donc pas, on le voit, de faire du *cadus* un seau destiné à transporter de l'eau.

39. Et aussi Col., III, 2 : « Il y a des vignes, qui, bien que de seconde classe sont recommandables aussi par leur production et leur fécondité : telle est la biturique, telle est aussi la royale (*balisca*) ; R. ÉTIENNE, « L'origine épirote du vin de Bordeaux antique » dans P. CABANES éd., *L'Illyrie méridionale et l'Épire dans l'Antiquité*, Actes du Colloque international de Clermont-Ferrand, 22-25 octobre 1984, Clermont-Ferrand 1988, p. 239-243.

40. E. BABELON, *Traité des monnaies grecques et romaines*, IV, Paris 1932, p. 184 : exemplaire de Trèves daté entre 229 et 100.

41. Trad. V. BÉRARD, *Homère, L'Odyssée*, Chants I-VII, Les Belles Lettres, Paris 1996.

42. L'empereur Probus (276-282), connu pour sa remise en valeur des terroirs viticoles, s'est intéressé aux vignobles de Pannonie et de Mésie Supérieure : « Il en fit lui-même planter par ses soldats sur le Mont Alma, près de Sirmium, et sur le Mont d'Or, dans la Mésie Supérieure » (Eutr., IX, 17, 2). Mais, curieusement, les vignes de Dalmatie ne sont pas évoquées.

43. Trad. A. ERNOUT, *Plaute, Comédies*, Paris 1992, Les Belles Lettres, CUF.

UN NOUVEAU *PHALANGARIUS*

Si le *cadus* a une fin purement utilitaire, il est difficile d'y voir un emballage commercial voyageant, comme l'amphore, par bateau. Comme nous l'avons vu, en fond de cale, les seaux sont bien trop encombrants et non empilables. Les *saccarii* sont normalement affectés au chargement et au déchargement des navires ainsi qu'au transport des marchandises des navires aux lieux de stockage, c'est-à-dire aux entrepôts, puis des entrepôts aux lieux de distribution et de vente⁴⁴. Or nous savons que le vin n'arrivait pas seulement en amphore scellée, mais aussi dans de gros conteneurs placés en fond de cale. Et c'est ici que le *cadus* pourrait trouver sa place, car dans la vie domestique, il servait tout spécialement à recevoir le vin tiré de grands récipients, *dolia* ou *cupae*, où il était conservé en grande quantité pendant plusieurs années⁴⁵. Cette fonction est bien attestée chez les particuliers, comme le montre un passage du *Digeste* (XXXIII, 6, 15) à propos d'un legs de vin litigieux :

« Un testateur a légué son vin avec les vases dans lesquels il était contenu. Trébatius dit que le vin renfermé dans les *dolia* n'est pas dû et il pense que l'intention du testateur est différente de celle que paraissent présenter les termes dont il s'est servi : du reste les *dolia* ne sont pas dans la catégorie des vases à vin. Quant à moi, quoique je convienne que les *dolia* ne sont point compris sous le nom de vases à mettre du vin, je ne pense pas cependant, comme Trébatius, que le legs dont il est question ici ne comprend point le vin qui est dans les *dolia*, c'est-à-dire qui n'est pas dans les vases. Je regarde comme certain qu'un légataire à qui le testateur a légué son vin, doit avoir les amphores, les *cadi*, dans lesquels nous gardons les vins transvasés ; nous transvasons en effet le vin dans les amphores et dans ces *cadi* avec l'intention qu'il y reste jusqu'à ce que nous le goûtions pour notre usage et nous le vendons bien entendu avec ces amphores ou ces *cadi*. Mais nous le versons dans des *dolia* avec une autre intention, soit pour le transvaser ensuite de ceux-ci dans des amphores ou des *cadi* soit pour qu'il soit vendu sans ces mêmes *dolia* ». ⁴⁶

Cette coutume, qui consistait à débiter le vin à partir de gros conteneurs où il avait fermenté dans des caves privées, pourrait être transposée dans un contexte portuaire. La ville aurait très bien pu exporter le vin de son excellent terroir. Dans ce cas, Lupus aurait amené le vin des entrepôts du port, où il était stocké dans des *dolia* ou dans des tonneaux, aux bateaux-citernes

44. J. ROUGÉ, *op. cit.*, p. 183.

45. E. SAGLIO, *DA I*, 2, 1877-1919, s. v. *Cadus*, p. 778. A. TCHERNIA, J.-P. BRUN, *op. cit.*, p. 118.

46. Trad. H. HULOT *et al.*, *Corps de Droit Civil Romain*, Aalen 1979². Nous n'avons pas repris à notre compte certains mots comme « pot » et « cruche » par lesquels ont été respectivement traduits les mots *amphora* et *cadus*. Texte latin : *Vinum cum vasis legavit. Negat Trebatius quod in doliis sit, deberi : et sensum testatoris alium putat esse, verborum alium : ceterum dolia in vasis vinariis non essent. Ego et si dolia in vasis vinariis non sunt, tamen non concederem Trebatio vinum quod in doliis esset, id est quod in vasis non esset, non esse legatum. Illud verum esse puto, cui vinum cum vasis legatum erit, ei amphoras, cados, in quibus vina diffusa servamus, legatos esse : vinum enim in amphoras et cados hac mente diffundimus, ut in his sit, donec usus causa probetur : et scilicet id vendimus cum his amphoris et cadis. In dolia autem alia mente conijcimus, scilicet ut ex his postea vel in amphoras et cados diffundamus vel sine ipsis doliis veneat.*

attendant à quai, où le vin voyageait dans des *dolia* installés à fond de cale⁴⁷. Cela n'empêchait pas la ville de Dyrrachium d'importer également du vin, provenant par exemple de Grèce ou d'Italie⁴⁸. Alors inversement, Lupus aurait été chargé de transvaser, sans doute à l'aide d'une pompe, le vin que contenaient les *dolia* des bateaux-citernes et de l'amener aux cuves ou tonneaux des entrepôts. Il aurait pu enfin assurer le transport du vin entre les entrepôts et les différents points de vente de la ville (caves privées ou publiques, tavernes, boutiques)⁴⁹. Dans tous les cas, il aurait utilisé des *cadi* spécialement affectés à cette tâche et suffisamment solides. Tout laisse penser que Lupus portait à chaque voyage deux *cadi*, comme le montrent les marques d'usure faites aux extrémités des perches par les crochets de préhension. Le poids de chaque *cadus* devait être égal à deux *urnae*, c'est-à-dire approximativement à celui d'une amphore romaine (26 litres)⁵⁰.

Qu'en était-il des *saccarii iuvenes* ? Bien qu'ils soient rarement associés à un collègue professionnel⁵¹, les *iuvenes* de Dyrrachium pourraient appartenir à une association d'utilité publique. Que le mot *collegium* ne soit pas expressément indiqué dans l'inscription ne doit pas nous étonner. La majorité des inscriptions de *iuvenes* l'omettent⁵² et toutes les associations étaient soumises à une demande d'autorisation et devaient avoir une utilité publique⁵³.

Le rôle des *iuvenes* reste encore mal connu. Ce n'étaient pas des coursiers du *cursus publicus*. Ils ne constituaient pas non plus, comme on l'a cru, un vivier de recrutement permanent pour l'armée, ni ne s'occupaient de son ravitaillement. S'ils sont liés aux jeux, en particulier à partir de Néron (*ludi iuvenales*) et en Afrique (chasse aux bêtes sauvages, *venationes*, courses de chevaux), il n'en reste pas moins que ces associations avaient surtout un rôle religieux et étaient liées à une divinité ou à un héros, comme le suggèrent leurs nombreuses dédicaces

47. A. TCHERNIA, *Le vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, Rome 1986, p. 138, 139 où l'auteur s'interroge justement sur le conteneur dans lequel on déversait et transportait le vin des *dolia*. Sur les navires – citernes voir M.-B. CARRE, R. ROMAN, « Hypothèse de restitution d'un navire à *dolia* », *Archaeonautica* 15, 2008, p.176-192.

48. La traversée du canal d'Otrante pouvait se faire de Dyrrachium à Brindes, comme le signalent Strabon (VI, 3, 5) et Pline (III, 101). En revanche, dans le sens est-ouest, les courants et les vents dominants de nord-ouest rendait la navigation plus difficile, « à peine concevable ... pendant les mois d'été sans le recours à une propulsion mixte » souligne P. ARNAUD, *Les routes de la navigation antique. Itinéraires en Méditerranée*, Paris 2005, p. 200-203.

49. Après avoir été tiré des *dolia*, le vin exporté ou importé, pouvait aussi être mis en réserve dans des amphores ou dans d'autres *cadi* propres à la conservation, car il n'était pas forcément consommé de suite. Sur la conservation du vin et le vieillissement de certains crus : A. TCHERNIA, J.-P. BRUN, *op. cit.*, p. 20, 34, 40, 118, 133. Sur la conservation du vin dans les *cadi*, voir les nombreux exemples cités par P. HOPPE, *TLL*, III, 1906, s. v. *cadus* ; ainsi Nonius, Lindsay, 1903, p. 544 : *cadi vasa, quibus vina conduntur*.

50. Col., XII, 28, 4. Le *cadus* était aussi une mesure de capacité égale à trois urnes romaines (Isid., *Etym.*, XVI, 26, 14), c'est-à-dire à 39, 39 litres Cf. A. TCHERNIA, J.-P. BRUN, *op. cit.*, p. 107 n. 28. Mais multiplié par deux, un tel poids aurait été trop lourd à soulever par un seul homme.

51. É. DENIAUX, *op. cit.*, 2007, p. 76. Le seul autre collègue professionnel connu est celui des *iuvenes cisiani* (CIL XIV, 409), mais le sens de ce dernier terme est controversé. J.-P. WALTZING refuse d'en faire l'équivalent de *cisiarii* (Étude historique sur les corporations professionnelles, Louvain 1900, III, p. 636, n. 13).

52. J.-P. WALTZING, *op. cit.*, IV, p. 216-221.

53. La *lex Julia* d'Auguste ayant dû avoir à cet égard une valeur incitative ; *Ibid.*, I, p. 115-128.

religieuses. La vocation première de la *iuventus* de Mactar était de s'occuper du culte de Mars Auguste qui s'inscrivait dans la religion civique et peut expliquer l'octroi d'un terrain public à l'association⁵⁴. Les *iuvenes* de Dyrrachium auraient pu par exemple honorer Hercule que les habitants regardaient comme leur fondateur (Appien, *Guerres civiles*, 2, 39).

Il n'en reste pas moins que les *saccarii* faisaient plutôt partie des gens de peu, comme en témoigne ici la facture assez médiocre de la stèle. Qu'il fût un esclave⁵⁵ ou un affranchi⁵⁶, Lupus, en sa qualité de *phalangarius*, était vraisemblablement membre de l'association des *saccarii iuvenes* de la ville. Est-ce à dire que tous les *saccarii iuvenes* s'occupaient, comme Lupus, du transport du vin entre les bateaux et les entrepôts puis de son acheminement entre les entrepôts et les lieux de vente ? On ne peut répondre avec certitude à cette question. Mais il existe une possibilité que les *saccarii iuvenes*, peut-être en raison de leur condition physique⁵⁷, aient été plus particulièrement affectés au travail le plus fatiguant, consistant à transporter à chaque trajet deux récipients d'un poids équivalent à deux amphores. Ils auraient peut-être formé, comme tous les *phalangarii*, un groupe spécialisé à l'intérieur d'un collège professionnel plus large, celui des *saccarii* de Dyrrachium, qui eux en revanche, pour la plupart, devaient porter à dos d'homme un seul conteneur à chaque trajet, amphore scellée ou sac⁵⁸.

L'intérêt de ce relief est qu'il fait apparaître, semble-t-il, une nouvelle catégorie de docker, inconnue jusqu'ici de notre documentation : un *phalangarius* spécialisé dans le transport du vin en *cadi*, opérant sur les quais d'un port pour vider ou remplir les *dolia* des bateaux-citernes et cheminant entre les entrepôts du port et les points de distribution du vin. Cette activité pourrait même avoir été assumée par une association de *iuvenes* à qui était réservé le transport le plus lourd, même si l'on ne peut exclure qu'ils aient aidé parfois au chargement et au déchargement d'autres marchandises que le vin. Quoi qu'il en fût, le relief des *saccarii iuvenes* met modestement en évidence la régularité d'un commerce du vin dans la ville de Dyrrachium et constitue à sa manière un autre témoignage, discret, mais sans équivoque, de l'œnophilie de ses habitants.

54. Sur la question des *iuvenes*, dernièrement : M. KLEIJWEGT, « *Iuvenes* and Roman Imperial Society », *Acta Classica* 37, 1994, p. 79-102 ; B. GOFFAUX, « *Cultores, Basilica et Horrea* à Mactar (Afrique proconsulaire) » dans J. ARCE, B. GOFFAUX édés., *Horrea d'Hispanie et de la Méditerranée romaine*, Madrid 2011, p. 97-116.

55. C'est loin d'être rare dans les associations : N. TRAN, *Les membres des associations romaines*, Rome 2006, ch. 1.

56. L'album collégial de l'inscription de Mactar montre que le collège était aussi ouvert à des affranchis : F. JACQUES, « Humbles et notables. La place des *humiliores* dans les collèges de jeunes et leur rôle dans la révolte africaine de 238 », *AntAfr* 15, 1980, p. 217-230, p. 217-230 ; B. GOFFAUX, *op. cit.*, p. 99-100.

57. Il est difficile de raisonner sur l'âge des *iuvenes*, car ceux-ci pouvaient avoir entre 16 et 50 ans, d'après M. KLEIJWEGT, *op. cit.*, p. 79-102 p. 85 et n. 46.

58. Voir par exemple les reliefs d'Ostie et du Portus : R. MEIGGS, *Roman Ostia*, Oxford 1973², pl. XX, XXV-XXVI ; J. CHAMAY, *Ostia, port de la Rome antique*, Genève 2001, p. 77, 78, 80.

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES
TOME 119, 2017 N°1

SOMMAIRE

ARTICLES :

Thibaut CASTELLI, <i>La chronologie des éponymes rhodiens de la fin du III^e s. et du premier tiers du II^e s. Nouvelles hypothèses</i>	3
Aneurin ELLIS-EVANS, <i>The Coinage and History of Achaïion in the Troad</i>	25
Denis ROUSSET, <i>Considérations sur la loi éphébarchique d'Amphipolis</i>	49
Joëlle NAPOLI, <i>La stèle des saccarii iuvenes de Dyrrachium: une nouvelle figure de docker</i>	85
Jónatan ORTIZ-GARCÍA, <i>Viejo, roto y descosido: nuevos datos sobre la manufactura y uso de sudarios pintados en el egipto grecorromano</i>	99
M ^a Ángeles ALONSO ALONSO, <i>Proyección pública e integración ciudadana de los medici en la Italia romana</i>	113
Patrick ROBIANO, <i>Tous Tyriens ? Réflexions sur l'identité tyro-phénicienne dans l'œuvre de Flavius Philostrate</i>	141
Alain BILLAULT, <i>Entre rhétorique et esthétique : la poésie dans le traité Du Sublime</i>	167

QUESTIONS ET PERSPECTIVES

Claude AZZIZA, <i>L'image de Rome dans la bande dessinée (1946-2016)</i>	181
--	-----

LECTURES CRITIQUES

François LEROUXEL, <i>L'Italie républicaine est-elle encore au centre de l'histoire économique romaine ?</i>	197
Martin GALINIER, <i>Quelle colonne érigeria le peuple romain... ? » 2013, l'Année Trajan</i>	209
Tiphaine MOREAU, <i>L'Antiquité tardive sur le nuancier des couleurs</i>	223
Comptes rendus	237
Notes de lecture	381
Liste des ouvrages reçus	383



9 791030 002027

48€



ISBN 979-10-300-0202-7